



Mémoire Politique jeunesse 2015-2030

Déposé à la commission parlementaire dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique jeunesse

Réalisé en collaboration avec le ROCAJQ

Septembre 2015

Crédits :

Rédaction : Azadeh Lessard, Marie-Ève Gauthier, Camille et Karine-Myrgiane Jean-François
Contenu : Remy Attig et Sarah Butler

Présentation de l'organisme

Projet 10 travaille à promouvoir le bien-être personnel, social, sexuel et mental des adolescents et des jeunes adultes lesbiennes, bisexuel, gais, transgenres, transsexuels, bispirituels, intersexes et en questionnement âgés entre 14 et 25 ans.

En préconisant une approche de réduction des risques, Projet 10 vise à faciliter l'émancipation et l'autonomie des jeunes au niveau individuel, communautaire et institutionnel avec une attention particulière au soutien des individus et des groupes qui vivent des oppressions multiples et entrecroisées. Tous nos services sont gratuits, confidentiels, anonymes et offerts en français et en anglais. À Projet 10, nous croyons que le meilleur moyen de permettre l'autonomisation des jeunes est de les impliquer à tous les niveaux de notre organisme.

Mission et objectifs

« Par la sensibilisation et à l'aide de la défense des droits ainsi qu'en utilisant l'approche de réduction des méfaits, Projet 10 vise à faciliter l'auto-détermination des jeunes au niveau individuel, institutionnel et dans la communauté par le biais de support envers les individus et les groupes qui vivent un entrecroisement d'oppressions. »

Voici nos services offerts :

1- Bâtir une communauté

- Centre de soir (drop-in) : Projet 10 a un centre de soir pour les jeunes de 14 à 25 ans. Le drop-in est un espace social semi-structuré où les jeunes peuvent venir discuter, manger un repas (végétarien), partager des idées avec les bénévoles et rencontrer d'autres jeunes qui vivent des réalités semblables. Parfois, nous jouons à des jeux de société ou nous écoutons des films, organisons des ateliers et des discussions. Nous offrons également des billets d'autobus à celles et à ceux nécessitant un soutien pour rentrer chez eux par le transport en commun.
- Camp d'été : Habituellement en juillet, c'est la fin de semaine la plus amusante qui existe! Le camp d'été est une bonne façon d'apprendre à connaître de nouvelles personnes dans un environnement extérieur relaxant. On y fait du sport, de l'art ou du chant autour du feu entre deux ateliers. Chaque camp se termine par notre fameux spectacle amateur où tout le monde peut briller. Projet 10 couvre les coûts liés au transport, à la nourriture et à l'hébergement pour s'assurer que le camp soit abordable pour toutes les personnes qui souhaitent venir.
- Activités de Fierté Montréal : Nous avons toujours une table à la journée communautaire où l'on peut nous rencontrer et nous poser des questions. Pour le défilé, ce sont les jeunes de Projet

10 qui choisissent le thème et qui participent à la fabrication de costumes et de bannières. Tous les jeunes et leurs ami(e)s sont les bienvenues à se joindre à nous.

2- Services individuels

- **Ligne d'écoute** : La ligne d'écoute est une façon anonyme et facile pour obtenir du soutien et de l'information. Elle offre du soutien par les pairs, de l'écoute dans les situations de crise ainsi que de l'information et des références en lien avec l'orientation sexuelle, l'identité de genre et la santé sexuelle. La ligne d'écoute est ouverte durant nos heures de bureau.
- **Consultations individuelles** : Projet 10 offre des sessions individuelles aux jeunes et/ou à leur famille pour discuter de sujet touchant l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre. Notre approche est basée sur l'écoute active visant à soutenir nos participant(e)s dans l'auto-détermination de leurs besoins et des décisions concernant leur vie.
- **Accompagnement** : Nous pouvons accompagner les participant(e)s de Projet 10 dans leurs diverses démarches. Par exemple, nous pouvons les accompagner à un rendez-vous chez le médecin, à un test de dépistage, au bureau d'aide sociale, à la cour ou dans leurs démarches de changement de nom et de sexe sur leurs papiers d'identité. Nous aidons aussi les jeunes à porter plainte suite à une discrimination ou à accéder aux ressources nécessaires.
- **Soutien aux projets** : Nous sommes disponibles pour aider les jeunes à réaliser des projets qui contribuent à fortifier leurs communautés.

3- Créer des changements au niveau institutionnel

- **Réseau de santé trans** : Avec le Centre contre l'oppression des genres et ASTT(e)Q, Projet 10 fait partie du Comité Trans. Celui-ci œuvre à promouvoir la justice sociale et le bien-être des personnes trans au Québec. Nous travaillons sans relâche pour trouver des médecins et autres professionnel(le)s de la santé en mesure d'aider les personnes trans sans porter de jugement. À cette fin, nous avons bâti une liste de médecins, thérapeutes et autres professionnels à qui nous pouvons référer les jeunes.
- **Ateliers et kiosques** : Nous offrons des ateliers pour les jeunes, pour les enseignant.e.s et pour les professionnel.le.s du domaine de la santé et des services sociaux. Nous ajustons nos ateliers en fonction des besoins des différents groupes que nous rencontrons, mais nous demeurons centrés sur les problématiques d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'homophobie et de transphobie. Nous tenons également des kiosques dans les écoles et les événements communautaires pour faciliter le partage de l'information et assurer la visibilité de nos services.

Mise en contexte :

La politique jeunesse datant de 2001 est rendue à son échéance et ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui. Les deux derniers gouvernements ont pris l'engagement de la mettre à jour afin qu'elle réponde mieux aux défis et aux enjeux des quinze prochaines années. Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) désirant prendre part à la consultation a offert son soutien à notre organisme dans la rédaction de ce mémoire.

Ce n'est pas seulement nos valeurs rebelles qui nous ont portés à ne pas nous limiter aux axes déterminés par le gouvernement, mais surtout le désir de refléter les besoins et la réalité des jeunes que nous accompagnons au quotidien. Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance des principaux défis que doivent relever les jeunes qui fréquentent notre organisation pour passer de l'enfance à la vie adulte. La saveur locale est aussi présente, mais force est de constater que, dans l'ensemble, les besoins et les réalités des jeunes se rejoignent à travers la province.

Les organismes d'action communautaires autonomes jeunesse (OCAJ), dont nous faisons partie, forment un vaste réseau d'accompagnement et de soutien pour les jeunes de moins de 35 ans. Créés à l'initiative des membres de la communauté, ils reflètent la capacité de mobilisation du tissu social. Ils retrouvent leur légitimité première dans la société civile, ses réseaux d'appartenance et de solidarité. En raison de leur enracinement et de leur identification à la communauté, les OCAJ font preuve de polyvalence pour s'adapter aux besoins des jeunes. Avec le temps, ils ont développé des modes d'intervention novateurs, sans jugement et souvent directement dans le milieu de vie des jeunes. Ceci permet de rejoindre les plus vulnérables et ceux qui ne font pas spontanément appel au réseau public.

C'est pourquoi notre organisme a décidé de prendre part à la Consultation et produire ce mémoire afin d'exposer des principes et des recommandations qui représentent les besoins et réalités de ces jeunes qui sont souvent oubliés ou ceux qui restent dans l'ombre. Le contenu vise à amener le gouvernement de mieux comprendre la réalité des jeunes pour mieux ajuster ses actions et ses politiques afin que chaque jeune québécois, peu importe son statut social et origine ethnique, se sent interpelé et inclus dans notre société. Tout comme le ROCAJQ, dont nous sommes fièrement membres, nous sommes d'avis que les institutions publiques et gouvernementales, les organismes communautaires et la population devront collaborer et travailler ensemble, afin d'assurer à la jeunesse un meilleur avenir et une meilleure participation citoyenne.

Principes directeurs et recommandations :

Principe 1 : Améliorer l'accessibilité aux services de santé pour les personnes trans.

Il faut d'abord améliorer l'accès aux services pour les jeunes personnes trans. En effet, *Projet 10* remarque qu'il n'y a que quelques organismes à Montréal qui offrent des services d'appui et de soutien aux jeunes personnes trans (Jeunesse Lambda, Centre de lutte pour l'oppression des genres). Toutefois, ces organismes ne sont pas assez nombreux pour desservir la demande sans compter les services médicaux et psycho-sociaux qui peuvent assurer un suivi pour les jeunes souhaitant certains suivis. En effet, il existe une variété de façons d'être une jeune personne trans; certaines sont binaires (homme trans, femme trans) ou non-binaires (genderqueer, agendre, etc.)

Avec l'entrée en vigueur le 15 octobre prochain du Règlement modifiant le Règlement relatif au changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, nous sommes un peu dans un flou juridique. Dans le passé, il fallait un billet médical établissant un diagnostic de dysphorie de genre pour avoir accès à un traitement hormonal. Ce billet médical peut être écrit par un.e psychiatre, médecin ou sexologue après quelques rencontres souvent dans le privé. Une deuxième option est offerte pour accéder à des traitements hormonaux, c'est-à-dire par le consentement à l'information. Le jeune signe alors des papiers qui démontrent qu'il est conscient des effets que les hormones peuvent avoir à long terme sur sa santé. Il faut mentionner que les personnes désirant éventuellement procéder à une opération chirurgicale pour un changement de sexe n'auront pas le choix de passer plus tard dans le processus précédemment décrit selon lequel des professionnels de la santé doivent établir un diagnostic de dysphorie de genre. Toutefois, il n'y a qu'une dizaine de spécialistes dans la région métropolitaine de Montréal et la liste d'attente peut donc être très longue avant d'obtenir un rendez-vous. Du côté des services publics, il n'y a qu'un psychiatre qui établit ce genre de diagnostic et ses listes d'attentes frôlent les six mois.

Pour les jeunes qui souhaitent avoir recours à la médecine afin d'avoir le corps qui ressemble à leurs rêves et ces temps d'attente stigmatise encore davantage les jeunes personnes trans binaires.

Outre cela, nous sommes inquiets par le manque de services en région. Bien que nous ne desservions que la région métropolitaine de Montréal, nous sommes aussi disponibles pour les jeunes en région. Par exemple, nous avons récemment aidé un jeune qui vit à Québec qui ne trouvait aucun spécialiste pour établir un diagnostic de dysphorie de genre. Nous avons finalement trouvé un psychiatre à Montréal qui a réalisé ses rencontres via Skype. Selon nous, la situation est assez préoccupante et démontre pleinement le manque de services pour ces jeunes. Cela n'est pas normal que ces jeunes qui désirent de l'aide doivent faire jusqu'à 8 heures de route pour avoir des services appropriés à leur situation. Il s'agit d'une entrave à la dignité humaine d'une personne. Lorsqu'une personne est confrontée à une situation comme celle-ci, deux options s'offrent à elle : quitter sa région pour avoir accès à des services ou rester dans sa ville natale et renier une partie de son identité. Il est important de mettre en place des services pour ces jeunes.

Projet 10 s'inquiète aussi du manque de qualité des services de santé pour les jeunes personnes trans. Elles ont besoin aussi d'un médecin ou des professionnel.le.s qui respecte ses choix, comme de l'appeler par le prénom qui correspond à son identité, etc et qui ne les juge pas.

Par conséquent, *Projet 10* reprend les **recommandations** élaborées par le Comité Trans du Conseil québécois LGBT qui propose les amendements suivants à la loi 35:

- Interpeller les milieux universitaires afin que les informations et la matière touchant l'identité de genre soient les plus récentes disponibles afin de mettre fin au problème éthique selon lequel des professionnels de la santé qui traitent les personnes trans à partir de données scientifiques qui ne sont plus à jour.
- Former le personnel du réseau de la santé aux réalités des personnes trans et adapter un code de conduite respectueux envers elles.
- S'assurer que les personnes trans aient un accès défrayé par la RAMQ à tous les soins de santé, incluant les frais d'évaluation et de suivi voulus.
- S'assurer que les soins spécialisés destinés aux personnes trans puissent être dispensés dans toutes les régions du Québec.
- Développer un système de formation continue des médecins, psychologues, infirmières et autres personnels de la santé pour offrir des soins adéquats aux personnes trans.
- S'assurer que l'identité de genre ne soit pas une raison de refus pour offrir des soins de santé généraux n'ayant aucun lien avec celle-ci.
- Financer la réalisation d'études approfondies sur les effets de l'hormonothérapie sur les personnes trans.
- S'assurer que les services d'accueil, de soins et d'hébergement (notamment les maisons d'hébergement et les centres de femmes) soient en mesure d'accueillir toute personne trans demandant leurs services.
- S'assurer que les centres de désintoxication soient adaptés et que leur personnel soit formé pour accueillir les personnes trans.

Principe 2 : Améliorer les barrières bureaucratiques, afin d'avoir la possibilité d'avoir un nom qui correspond à son identité.

Il est nécessaire d'améliorer la bureaucratie afin de faciliter le changement de prénom et l'identité de sexe pour les personnes trans. Présentement, il y a d'énormes barrières administratives qui limitent la possibilité d'avoir le marqueur de sexe (F/M) et le nom qui correspond à l'identité de la personne. Le Québec a fait quelques progrès en la matière. Nous référons ici au projet de loi 35. Depuis le 6 décembre 2013, cette nouvelle loi permettra légalement de changer de nom, ceci sans avoir recours à des opérations chirurgicales. Toutefois, nous remarquons qu'il reste encore beaucoup de travail pour diminuer les différentes barrières bureaucratiques qui existent pour les personnes trans. Effectivement, elles n'ont pas obtenu le droit légal de modifier leur identité de genre sur leurs papiers d'identité. Présentement, les formulaires de changement de nom sont très compliqués à remplir et le processus est extrêmement coûteux. Certaines de ces barrières changeront après le 15 octobre.

De plus, il reste du progrès à faire par rapport à la situation des jeunes mineurs qui désirent changer leur nom tout comme pour les personnes n'ayant pas la citoyenneté canadienne. En effet, ces jeunes trans ne peuvent pas procéder à un changement de nom.

Outre cela, notre organisme est préoccupé par les modalités de la législation concernant le changement de nom pour les personnes trans. Premièrement, le Code civil du Québec ne prévoit que de rajouter un nouveau nom à l'ancien prénom de l'individu sur ses papiers d'identité. Nous trouvons cette situation très problématique, car cela stigmatise les personnes qui ont changé d'identité de genre. En effet, la personne qui se fait demander ses papiers d'identité n'aura pas une identité qui est cohérente à sa nouvelle apparence physique. Selon nous, cela brime le droit à la vie privée des individus. Projet 10 pense qu'il serait à l'avantage du Québec de modifier son Code civil en prenant exemple sur d'autres provinces canadiennes qui sont grandement en avance sur les droits de ces derniers. Nous pensons notamment à l'Ontario où l'ancien prénom est enlevé des papiers officiels lorsqu'un individu change de nom et permet de faire correspondre l'identité de sexe sur les papiers officiels. De même, contrairement à la province du Québec, leur législation inclut les résidents permanents.

Par conséquent, *Projet 10* émet les **recommandations** suivantes :

- Autoriser le changement de nom d'un mineur;
- Diminuer les frais administratifs pour un changement de nom sur les papiers d'identité ;
- À l'image de l'Ontario, enlever l'ancien prénom de la personne sur ses papiers officiels ;
- Modifier le Code civil, afin que les résidents permanents de la province du Québec puissent légalement modifier leurs papiers d'identité.

Principe 3: Adapter la prévention en matière de santé publique à la clientèle de notre organisme

Projet 10 s'emploie à sensibiliser les jeunes qui fréquentent notre organisme, afin qu'ils développent des pratiques sexuelles sécuritaires. Bien que le gouvernement du Québec ait une politique de prévention en matière de santé publique, celle-ci n'est pas tout à fait adaptée à notre type de clientèle. En effet, bien que nous recevons du matériel de prévention (condoms, boîtes à aiguilles, gants, récipients à seringues usagées, etc.), nous devons nous procurer une bonne partie du matériel de prévention nous-mêmes. Par l'exemple, bien que nous recevons des seringues et des aiguilles stériles du gouvernement, elles ne conviennent pas à l'usage que nos jeunes en font. En effet, le matériel fourni est envoyé à l'intention des consommateurs de drogues injectables. Néanmoins, nos jeunes utilisent surtout les seringues et les aiguilles pour s'injecter des hormones. Or, les aiguilles utilisées pour les traitements hormonaux sont beaucoup plus grosses que les aiguilles destinées à l'utilisation de drogues injectables. Donc, les aiguilles fournies ne sont pas tout à fait adaptées à notre clientèle. Par le fait même, les jeunes n'ont pas accès au bon matériel afin d'avoir une pratique sécuritaire lorsqu'ils s'injectent.

Un autre exemple concret est l'usage de gants stériles. Projet 10 reçoit deux boîtes de gants par mois destinés à récupérer les seringues et les aiguilles autour de nos locaux. Toutefois, les gants sont plutôt utilisés par notre clientèle afin de se protéger lors de pénétrations sexuelles. Nous avons demandé au gouvernement qu'on nous envoie davantage de boîtes de gants. Nous avons écrit et discuté avec le responsable du programme de la santé publique afin de lui expliquer la situation et les raisons pour lesquelles nous avons besoin de davantage de gants. Malheureusement, la réponse a été négative stipulant que seulement deux boîtes de gants par mois étaient prévues pour chaque organisme. Nous pensons qu'il est primordial que le gouvernement effectue quelques changements à cet effet. Lorsque l'on parle de prévention en matière de santé publique, le matériel de prévention doit être adapté au type de clientèle qu'il vise.

Par conséquent, nous nous fournissons une bonne partie du matériel nous-mêmes, via internet ou dans des boutiques ontariennes. Nous faisons référence ici aux digues dentaires qui sont des carrés de latex qui sont utilisés comme préservatif, principalement lors d'un rapport sexuel oro-génital ou oro-anal, soit entre la bouche de l'un des partenaires et la vulve ou l'anus d'un autre. Nous pensons qu'il serait très important qu'on nous fournisse ce type de matériel, puisqu'il y en a pas en vente libre dans les pharmacies. De plus, nous fournissons du matériel affirmant le genre aux jeunes trans, comme des gilets de compressions pour aplatir la poitrine, des prothèses mammaires et des prothèses de pénis. Généralement, nous dépensons environ cent dollars par mois pour ce type de matériel qui est acheté grâce à la contribution volontaire des jeunes. En raison des besoins très particuliers de notre organisme, nous pensons que le gouvernement pourrait soit nous fournir davantage de matériel, soit nous subventionner afin que l'on puisse acheter le bon type de matériel. Après tout, cela est une question de santé publique. Enfin, nous croyons qu'il serait intéressant d'avoir des études à long terme sur certains thèmes liés à notre clientèle tels que les effets du port du gilet à compression, la prise d'hormone et ses conséquences sur la santé. Il est bien de parler de santé publique, mais celle-ci doit être plus inclusive.

Par conséquent, Projet 10 émet les **recommandations** suivantes :

- Remettre les cours d'éducation à la sexualité à l'école, afin de parler aux élèves de pratiques sexuelles sécuritaires, de consentement, d'identités de genre, de sexualités, etc.
- Adapter le matériel préventif aux besoins de la clientèle qu'il vise (aiguilles pour les hormones, gants en latex, digues dentaires, etc.) ;
- Adopter une politique de prévention de santé publique plus inclusive;
- Être à l'écoute des organismes, car ce sont eux qui connaissent les besoins de leur clientèle ;
- Réaliser d'autres types d'études scientifiques par le gouvernement en matière de santé publique.

Conclusion:

Projet 10 travaille à promouvoir le bien-être personnel, social, sexuel et mental des adolescents et des jeunes adultes lesbiennes, bisexuel, gais, transgenres, transsexuels, bispirituels, intersexes et en questionnement âgés entre 14 et 25 ans. En préconisant une approche de réduction des méfaits, Projet 10 vise à faciliter l'émancipation et l'autonomie des jeunes au niveau individuel, communautaire et institutionnel avec une attention particulière au soutien des individus et des groupes qui vivent des oppressions multiples et entrecroisées.

Nous avons pris l'initiative de rédiger ce mémoire quant à la future politique jeunesse du Québec puisque notre organisme est inquiet. Nous saluons les démarches entreprises et les programmes que le gouvernement souhaite mettre de l'avant, mais nous croyons fermement que la future politique jeunesse ne cadre pas avec les besoins réels des jeunes en difficulté. Par conséquent, nous croyons que l'État québécois aurait intérêt à adapter ses programmes, ses services et les différentes mesures à l'endroit des jeunes issus des communautés LGBTQ qui, comme on dit, ne cadrent pas avec le système actuel.

Nous proposons dans ce mémoire une multitude de recommandations, afin d'enrichir la nouvelle politique jeunesse. Nous croyons fermement qu'il est à l'avantage de la société québécoise d'adopter ces mesures.

Voici un rappel de **nos recommandations** :

- Interpeller les milieux universitaires afin que les informations et la matière touchant l'identité de genre soient les plus récentes disponibles afin de mettre fin au problème éthique selon lequel des professionnels de la santé qui traitent les personnes trans à partir de données scientifiques qui ne sont plus à jour.
- Former le personnel du réseau de la santé aux réalités des personnes trans et adapter un code de conduite respectueux envers elles.
- S'assurer que les personnes trans aient un accès défrayé par la RAMQ à tous les soins de santé, incluant les frais d'évaluation et de suivi voulus.
- S'assurer que les soins spécialisés destinés aux personnes trans puissent être dispensés dans toutes les régions du Québec.
- Développer un système de formation continue des médecins, psychologues, infirmières et autres personnels de la santé pour offrir des soins adéquats aux personnes trans.
- S'assurer que l'identité de genre ne soit pas une raison de refus pour offrir des soins de santé généraux n'ayant aucun lien avec celle-ci.
- Financer la réalisation d'études approfondies sur les effets de l'hormonothérapie sur les personnes trans.
- S'assurer que les services d'accueil, de soins et d'hébergement (notamment les maisons d'hébergement et les centres de femmes) soient en mesure d'accueillir toute personne trans demandant leurs services.
- S'assurer que les centres de désintoxication soient adaptés et que leur personnel soit formé pour accueillir les personnes trans.

- Autoriser le changement de nom d'un mineur;
- Diminuer les frais administratifs pour un changement de nom sur les papiers d'identité ;
- À l'image de l'Ontario, enlever l'ancien prénom de la personne sur ses papiers officiels ;
- Modifier le Code civil, afin que les résidents permanents de la province du Québec puissent légalement modifier leurs papiers d'identité.
- Remettre les cours d'éducation à la sexualité à l'école, afin de parler aux élèves de pratiques sexuelles sécuritaires, de consentement, d'identités de genre, de sexualités, etc.
- Adapter le matériel préventif aux besoins de la clientèle qu'il vise (aiguilles pour les hormones, gants en latex, digues dentaires, etc.) ;
- Adopter une politique de prévention de santé publique plus inclusive;
- Être à l'écoute des organismes, car ce sont eux qui connaissent les besoins de leur clientèle ;
- Réaliser d'autres types d'études scientifiques par le gouvernement en matière de santé publique.